

Echéanciers de paiement « Debar Street »

1/ Echéancier 25-25-25-20-5%

- **25%** du prix de la propriété (TTC) à la signature du contrat préliminaire de vente. Le contrat préliminaire sera rédigé et signé dans un délai de 30 jours suivant le paiement des frais de réservation d'un montant de 750 euros.
- **25%** du prix de la propriété (TTC) à l'achèvement des fondations du bâtiment.
- **25%** du prix de la propriété (TTC) à l'achèvement de la construction du toit – lors de la remise de l'acte 14.
- **20%** du prix de la propriété (TTC) à l'achèvement des travaux de construction et d'installation – lors de la remise du certificat de conformité (acte 15).
- **5%** du prix de la propriété (TTC) lors de la remise du permis d'usage (acte 16).

2/ Echéancier 40-40-20%

- **40%** du prix de la propriété (TTC) à la signature du contrat préliminaire de vente. Le contrat préliminaire sera rédigé et signé dans un délai de 30 jours suivant le paiement des frais de réservation d'un montant de 750 euros.
- **40%** du prix de la propriété (TTC) à l'achèvement de la construction du toit – lors de la remise de l'acte 14.
- **20%** du prix de la propriété (TTC) lors de la remise du permis d'usage (acte 16).

Livraison du projet : décembre 2009